



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Suisses

Question écrite n° 36393

Texte de la question

M Dominique Strauss-Kahn appelle l'attention de M le ministre des affaires étrangères sur la reconnaissance éventuelle à des citoyens suisses du droit de résider de façon permanente en France. Selon les indications données par un conseiller d'Etat de la République et Canton de Genève, ce droit de résidence ferait actuellement l'objet d'une concertation entre les autorités suisses et françaises. Ces informations n'ont pas été confirmées du côté français. Il souhaite avoir des précisions sur la réalité de ces négociations en soulignant que la population et les responsables locaux, notamment les élus, doivent être impérativement associés à toute modification des règles en vigueur en ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Strauss-Kahn Dominique](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36393

Rubrique : Etrangers

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1988, page 632